

UNION GÉNÉRALE TUNISIENNE DU TRAVAIL

Secrétaire Général

Tunis, le 21 Décembre 2010

DÉCLARATION DU BUREAU EXÉCUTIF

Réuni mardi **21** Décembre **2010** sous la présidence du camarade Abdessalem **JRAD**,

- Tout en exprimant sa profonde préoccupation face aux événements survenus dans la région de Sidi Bouzid, événements caractérisés par la recrudescence de la tension et une vague d'arrestations,
- Conscient de l'importance des dimensions sociales dans les choix de développement et du rôle de la concertation multiforme dans la résolution des problèmes et des questions quelqu'en soit leur degré d'acuité et de complexité,
- Tout en accueillant favorablement l'esprit compréhensif des parties concernées suite aux contacts qu'il a menés à l'échelle nationale et régionale,

Le Bureau exécutif:

- 1/- Réaffirme que le travail est un droit légitime stipulé dans toutes les législations et les conventions et traités internationaux et est garanti par la constitution tunisienne, et souligne que le traitement de la question de l'emploi, dans le cadre d'une approche fondée sur l'égalité et l'équité entre toutes les régions, constitue l'une des solutions pour éradiquer tout sentiment d'injustice et maîtriser toute réaction spontanée pouvant conduire à des drames sociaux,
- 2/- Met l'accent sur l'importance du rôle régulateur de l'Etat et sur ses missions d'investissement pour créer des postes additionnels au profit de tous les demandeurs d'emploi particulièrement les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et appellent à inciter davantage les privés à accélérer le rythme d'investissement notamment dans les régions intérieures du pays vu les différents encouragements et avantages dont ils bénéficient,
- 3/- Appelle les autorités à instituer les mécanismes nécessaires pour la promotion des institutions nationales notamment les services de santé et la régularisation de la situation foncière de certaines terres agricoles dans l'objectif de leur octroyer les avantages nécessaires et urgents.
- **4/-** Renouvelle son appel à éviter les solutions sécuritaires dans le traitement de certaines réactions spontanées de revendication du droit au travail et insiste sur la nécessité d'engager un débat sérieux et constructif sur le développement durable fondé sur la corrélation des dimensions économiques et sociales,
- 5/- Le Bureau Exécutif enregistre avec satisfaction la libération d'un nombre de détenus et appelle à la libération de l'ensemble des détenus dans le but de créer un

climat sain à même de contenir toutes formes de tension et favoriser un dialogue serein dans le traitement de la question de l'emploi et du développement dans la région de Sidi Bouzid en prélude au démarrage des consultations locales, régionales et nationales sur l'emploi.

Tunis le 21 décembre 2010

Abdessalem JRAD Secrétaire Général



UNION GÉNÉRALE TUNISIENNE DU TRAVAIL

Secrétaire Général

Tunis, le 04 Janvier 2011

DÉCLARATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE NATIONALE

Réunis le 4 janvier 2011, sous la présidence du Camarade Abdesslem JRAD, Secrétaire Général,

Après avoir examiné les événements douloureux qu'on connus les régions de Sidi Bouzid, Kasserine et certaines autres régions, événements faisant suite à des mouvements spontanés des populations dont le point de départ est la revendication du droit au travail,

- Conscients du rôle national et social de l'UGTT et sa contribution dans l'élaboration de meilleures perspectives de développement dans le pays,
- 1/- Les membres de la commission administrative nationale mettent en relief les différentes déclarations syndicales et la déclaration du Bureau exécutif datée du 28 décembre 2010 relatifs aux conceptions, principes et fondements du développement durable tels que stipulés dans les motions des instances syndicales de décision, à l'échelle centrale, régionale et sectorielle. Ces principes et recommandations se rapportant à l'emploi et aux relations professionnelles ont été élaborés par l'UGTT suite à des séminaires et sur la base d'études réalisées par ses différents départements, et appellent à un modèle de développement qui répond aux besoins essentiels, se fonde sur l'égalité et l'équilibre entre les régions et dans lequel il incombe à l'Etat et au secteur public d'assumer leur fonction d'investisseurs dès lors que le secteur privé se défait de s'implanter dans ces régions prioritaires en dépit des avantages financiers, fiscaux et sociaux dont il bénéficie,
- 2/- Expriment leur solidarité avec les populations de Sidi Bouzid et avec l'ensemble des régions intérieures dans leur revendication légitime d'un meilleur vécu et d'un modèle de développement garantissant l'égalité des chances, le droit à un travail décent et d'opportunités d'embauche qui leur procurent un revenu stable à même de leur permettre de subvenir à leurs besoins. Ils appellent également à une intervention urgente en vue de réparer les dégâts matériels occasionnés dans la région de Sidi Bouzid,
- 3/- Soulignent la nécessité d'accorder aux représentants de l'UGTT la qualité de membres permanents au sein des conseils régionaux de l'emploi et des commissions locales de l'emploi et renouvellent leur demande de création d'une caisse d'assurance chômage qui protège les travailleurs licenciés à la suite de la perte de leurs postes d'emploi résultant des transformations économiques dont l'aspect le plus saillant est la politique de privatisation des entreprises publiques,
- **4/-** Expriment leur mécontentement face au blocus des locaux des unions régionales et locales de l'UGTT et face aux affrontements violents dont les syndicalistes locaux et régionaux ont été la cible suite à leur mouvement pacifique de soutien,
- 5/- Appellent à la libération des personnes arrêtées, à l'annulation des poursuites à leur encontre ainsi qu'à la levée du blocus sécuritaire à Sidi Bouzid et dans les autres régions et au

Adresse: 29, Place Mohamed Ali - 1000 Tunis - Tél.: (216) 71 33 24 00 - (216) 71 34 55 93 - Fax: (216) 71 35 41 14 - E-mail: ugtt.tunis@email.ati.tn

recours au dialogue en tant que mécanisme approprié dans le traitement de toutes formes de mouvements,

- 6/- Expriment leur solidarité avec les familles des victimes et demandent d'engager des poursuites à l'encontre de toute personne dont la culpabilité aura été établie dans la mort des victimes innocentes,
- 7/- Soutiennent les avocats et l'ensemble des composantes de la société civile qui ont été solidaires avec les habitants de Sidi Bouzid dans leur mouvement spontané revendiquant l'amélioration de leur niveau de vie et la création de projets sociaux dans la région de manière à leur garantir une vie décente,
- **8/-** Expriment leur mécontentement face à l'absence d'informations nationales et de couverture médiatique des événements, ce qui a conduit à un déficit informationnel, appellent à une refonte du paysage médiatique national de manière à donner une information pertinente et objective dans le traitement des questions politiques, économiques et sociales,

Dans ce cadre, les membres de la commission administrative nationale appellent également à identifier, par le biais d'une information crédible et transparente, les aspects de mauvaise gestion et de mettre à nu et les pratiques qui sont en contradiction flagrante avec les valeurs de justice, de liberté et d'égalité et qui violent les droits civils, les droits de l'homme et affectent les institutions de la société civile.

- 9/- Appellent à des réformes politiques fondées sur la promotion de la démocratie et la consolidation des libertés ainsi que la dynamisation du rôle de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme en tant qu'acquis national important eu égard à sa mission de consacrer l'Etat de droit et des institutions et soulignent la nécessité de permettre à la Ligue de tenir son Congrès dans le cadre du respect de son autonomie de décision,
- 10/- Considèrent que la négociation constitue un droit légitime à l'échelle tant internationale que nationale et que le droit de grève est au centre des droits et libertés syndicaux. Ils appellent aussi l'autorité de tutelle d'engager un dialogue sérieux et constructif avec les syndicats de l'enseignement et de l'éducation et des autres secteurs s'y rattachant, de donner des réponses favorables à leurs revendications décidées par leurs commissions administratives respectives de manière à instaurer un climat social stable tout en réaffirmant l'importance du dialogue social pour circonscrire les problèmes.

Ils demandent, enfin, de rétablir les travailleurs licenciés du bassin minier dans leur droit en les réinsérant dans leurs postes de travail et ce pour éradiquer tout facteur nuisible à la paix sociale.

Vive l'Union Générale Tunisienne du Travail Libre, démocratique et militante

Abdessalem JRAD

Secrétaire Général



UNION GÉNÉRALE TUNISIENNE DU TRAVAIL

Secrétaire Général

Déclaration

Les membres de la Commission administrative nationale de l'UGTT, réunis en session extraordinaire, mardi 11 janvier 2011, dans la Banlieue-nord de Tunis sous la présidence du Camarade Abdessalem Jerad, Secrétaire Général,

Après avoir procédé à l'examen de la situation suite aux mouvements de contestation survenus dans de nombreuses régions du pays, mouvements caractérisés par des troubles, des actes de violence et des tirs à balles réelles de la part des forces de l'ordre tuant de nombreuses victimes innocentes.

Mettant l'accent sur la nécessité d'une 'intervention urgente en vue d'apporter des réponses aux revendications légitimes des manifestants,

- 1- Stigmatisent le recours au tir de balles réelles lancées sur les manifestants, tirs qui ont fait de nombreux morts parmi les citoyens dans un certain nombre de régions intérieures plus précisément à Tala, Kasserine et Regueb et dénoncent le blocus du local de l'Union régionale du travail de Kasserine ainsi que le saccage de ses biens et documents,
- 2- Demandent de constituer une commission d'enquête en vue d'élucider les conditions dans lesquelles ont eu lieu les tirs à balles réelles sur les manifestants dans les régions citées et de déterminer les responsabilités,
- 3- Appellent avec insistance au retrait des contingents de l'armée des villes et de leurs artères principales et à la levée du siège de certaines régions intérieures par les forces de l'ordre,
- **4-** Expriment leur attachement au droit d'expression libre et au droit de manifestation pacifique en vue de consacrer les droits légitimes des populations conformément aux conventions internationales et à la Constitution tunisienne, de protéger les biens publics contre tout saccage ou destruction et de les préserver en tant qu'acquis réalisés tout au long des luttes nationale et sociales du peuple,
- **5-** Réitèrent leur appel à la libération de toutes les personnes en garde à vue pour apaiser la tension et à la constitution d'une commission nationale de dialogue sur les impératifs des réformes économiques, sociales et politiques à opérer pour la période à venir, réformes rendues nécessaires pour garantir les attributs de la stabilité, de la quiétude et du progrès.

De même, ils appellent à la mise sur pied de commissions régionales et locales de réflexion sur les solutions à apporter pour réviser le modèle de développement économique dans notre pays.

- **6-** Appellent à servir une allocation mensuelle à toute personne dont la période de chômage a dépassé 12 mois et à lui accorder la gratuité des soins dans l'attente de lui assurer un emploi stable et décent qui répond à son profil professionnel et à ses aptitudes scientifiques,
- 7- Soulignent l'importance d'engager un débat urgent et sérieux sur la nécessité de créer une caisse d'assurance chômage au profit des chômeurs et des travailleurs licenciés en raison

des transformations de l'économie nationale et de l'adoption d'une politique de privatisation et de fermeture d'entreprises qui se trouvent dans l'incapacité de faire face à une concurrence rude et effrénée.

- **8-** Réaffirment leur appel à la nécessité de faire participer les Unions régionales et locales relevant de l'UGTT dans les conseils régionaux de développement, au sein des conseils locaux de l'emploi et dans les commissions d'octroi d'autorisations et leur y accorder la qualité de membres permanents,
- 9- Expriment leur soutien aux régions sinistrées et leur solidarité avec les familles des victimes et reconnaissent le droit des structures syndicales régionales d'observer des mouvements de contestation pour parer aux divers préjudices qu'elles ont endurés avec l'ensemble des populations dans ces régions et le droit des citoyens des autres régions et des divers secteurs professionnels d'exprimer par des marches pacifiques leur solidarité agissante et ce en coordination avec le Bureau exécutif national,
- 10- Lancent un avertissement contre toute tentative vouée à l'échec visant à faire endosser aux structures syndicales sectorielles ou régionales la responsabilité des derniers événements ayant émaillé la scène sociale dans notre pays,
- 11- Expriment leur mécontentement face à l'adoption d'une politique de désinformation ayant conduit à l'impossibilité de communiquer, avec liberté, précision et objectivité, aux citoyens la réalité des faits et la tournure prise par les événements dans les différentes régions du pays,
- **12-** Décident, à la lumière des derniers développements de la situation, de reporter la réunion du Conseil national prévue pour les 10, 11 et 12 Février 2011 à une date ultérieure.

Tunis, le 11 janvier 2011

Le Secrétaire Général Président de la Commission Administrative Abdesslem Jerad